

Etat officiel des sommes perçues et déboursés par le Conseil Suprême au compte du Grand Conseil du Canada depuis sa fondation au 1er Mai 1891.

REÇU

Avril 1880 à Sept. 12, 1882	\$ 14,123.28
Sept. 12, 1882 à Sept. 9, 1884	26,244.87
Sept. 9, 1884 à Sept. 4, 1886	56,713.65
Sept. 4, 1886 à Sept. 2, 1888	86,006.21
Sept. 2, 1888 à Sept. 29, 1894	142,054.08
Sept. 29, 1890 à Mai 1, 1891	57,561.75

Total..... \$382,703.84

PAYÉ

Mars 15, 1880 à Sept. 12, 1882	\$ 10,000.00
Sept. 12, 1882 à Sept. 9, 1884	22,000.00
Sept. 9, 1884 à Sept. 4, 1886	58,000.00
Sept. 4, 1886 à Sept. 2, 1888	88,000.00
Sept. 2, 1888 à Sept. 29, 1890	
61 à \$2,000	
10 à 1,000	132,000.00
Sept. 29, 1890 à Mai 1, 1891	
23 à \$2,000	
6 à 1,000	\$52,000.00

\$362,000.00

Nombre total des décès payés 189.

Il appert de cet état que le Conseil du Canada a payé au Conseil Suprême \$20,703.84 de plus que les héritiers des membres Canadiens n'ont reçu en bénéfices. Or, d'abord, que représente cette somme, environ 70 cts par année pour chaque membre !

Dans toute organisation destinée à payer une assurance à la mort de ses membres et où les primes sont basées sur la co-opération, le nombre fait la force et constitue là garantie. S'il est vrai que le plus grand nombre cause une augmentation dans le taux de la mortalité il n'en est pas moins vrai que l'augmentation du total des primes est dans la même proportion. L'augmentation du nombre des membres ne signifie rien moins qu'une augmentation de sûreté. Chaque membre nouveau est une nouvelle garantie de stabilité et de solvabilité pour la Société. Cette minime somme additionnelle payée chaque année par les membres du Conseil du Canada ne pourrait certainement pas être qualifiée de compensation pour la garantie additionnelle que nous a fournie notre union, avec le Conseil Suprême ; cependant je ne sais qui eut voulu troquer cette garantie contre quelques sous. N'en déplaise à Messieurs les séparatistes je préfère voir TRENTE MILLE person-

nes responsables du bénéfice payable à ma veuve, que de voir cette somme garantie par six mille personnes seulement. Et vous lecteurs, qu'en pensez-vous ?

Admettant donc que cette somme que nous avons payée au Conseil Suprême soit payée et perdu à jamais pour nous et nos héritiers, il est évidemment vraie que ce surplus signifie bien peu de chose et que ce que nous épargnerons là, si nous étions séparés, ne contrebancerait pas la perte de garantie que nous subirions par une telle séparation.

Mais cet argent est-il bien perdu pour nous ? C'est là le côté important de la question. Je réponds positivement non, ce surplus que nous avons payé d'abord nous appartient encore, puis nous sera certainement rendu, et probablement même avec intérêt. J'affirme la chose et prétends la prouver. J'ai déjà été trop long aujourd'hui, mes lecteurs voudront bien me le pardonner. — Je remettrai donc à une prochaine fois la discussion de ce point.

JUSTIN.

UNION ST-JOSEPH

DIMANCHE, 11 OCTOBRE
Présidence de B. O. Béland, Ecr., Président
Ouverture de la séance par les prières accoutumées.

Après lecture, le rapport de la dernière assemblée est approuvé à l'unanimité.

Le Sec.-Trés. soumet ensuite et dépose le rapport suivant des opérations de la société pendant le semestre expirant le 1er octobre dernier.

Rapport du semestre finissant le premier Octobre mil huit cent quatre-vingt-onze.

Recettes à St-Hyacinthe

Demandes d'admission	\$ 55.00
Droits d'entrée.....	205.00
Certificats et livrets	4.00
Intérêt sur réserve mensuelle	10.95
" fonds de réserve	56.35
Insignes vendus	79.00
Amendes	26.00
Contributions et décès	1,426.40

Total	\$ 1,862.85
St-Théodore d'Acton	\$ 36.15
St-Pie	185.50
St-Hugues	160.00